



Madame, Monsieur,

La fin de l'hiver a été marquée par le niveau élevé des précipitations entraînant une montée des eaux dans la vallée de la Somme.

La crainte de revivre les inondations de 2001 était présente parmi les Camonois qui ont vécu cette catastrophe. Fort heureusement les travaux qui ont été effectués depuis par le Conseil Départemental, associés à une gestion particulièrement maîtrisée par ses services ont permis d'éviter le pire. À l'époque, 113 habitations avaient été touchées à des degrés divers (caves, jardins, habitations...). L'occasion de rappeler pour les nouveaux résidents qu'il est inutile et déconseillé de pomper caves et sous-sols en cas d'inondations par remontée de nappe afin de ne pas fragiliser les fondations. Penser à rehausser les chaudières et installations électriques à l'occasion...

Avec l'arrivée du printemps, les journées rallongent et les activités reprennent. La réderie des commerçants a connu un vif succès. L'association de la fête des hortillonnages prépare activement sa 47^{ème} édition dans des conditions incertaines quant à l'état des sols sur l'espace Gaston Gambier. Souhaitons que la météo soit au rendez-vous.

Le tribunal administratif a rendu son jugement définitif concernant les droits à construire du projet de logements « la Venise Verte » sur la friche des anciens ateliers « Villetard ». Un jugement rendu après une instruction particulièrement minutieuse et étayée en droit d'urbanisme. Aujourd'hui, il est fait appel du jugement par les mêmes qui en avaient appelé au jugement du tribunal administratif mais qui en refusent les conclusions dès lors qu'elles ne vont pas dans le sens de leur demande. Mais peut-être que la motivation de certains est à chercher dans la perspective des prochaines élections municipales comme on peut le lire dans certaines publications et réseaux sociaux...

Cet appel n'étant pas suspensif, la décision de justice s'applique et les travaux préparatoires à la construction vont pouvoir être engagés très prochainement.

Enfin, un Règlement Particulier de Police pour réglementer les conditions de circulation et d'activités dans les Hortillonnages a été élaboré avec les acteurs du site et sous la responsabilité de M. le Préfet de la Somme. Une surfréquentation de ce site fragile rendait ce règlement indispensable. Rappelons que ce site est une copropriété composée de quelques 1300 propriétaires qui doivent aussi être respectés. Ce règlement est consultable sur le site de la préfecture et des collectivités.

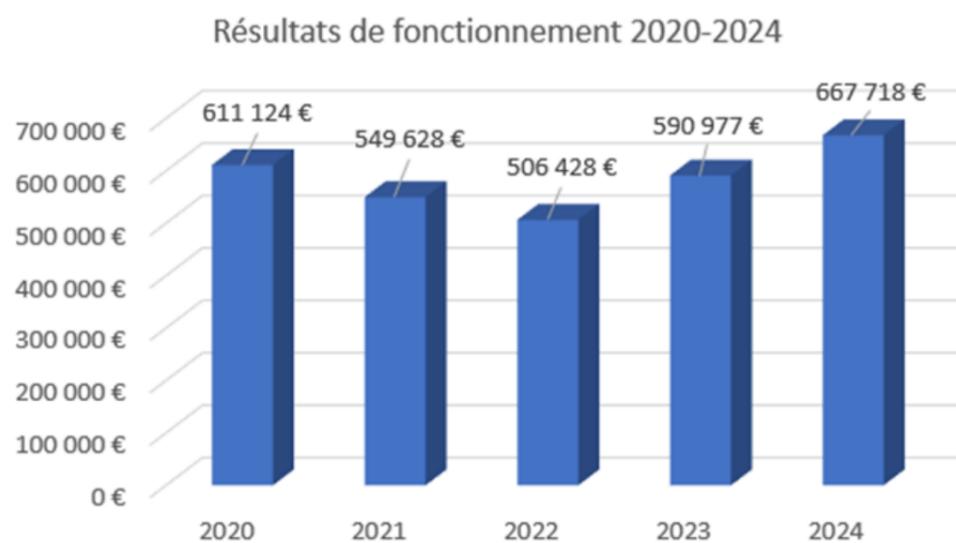
Je vous souhaite à toutes et à tous de profiter des beaux jours dans le cadre agréable d'une commune préservée et toujours plus attractive.

*Votre maire,
Conseiller départemental,
Jean-Claude RENAUX*

Le 13 février dernier, la France, non sans mal, se dotait d'une loi de finances pour 2025. Pour cela, il aura fallu la tête d'un premier ministre, un budget centré non pas sur les besoins ou les priorités, mais sur les coupes et coups de rabet. Passons les cris et les gesticulations en tous genres avant d'arriver à la « bonne idée » : ponctionner les collectivités locales, victimes idéales car dans l'obligation légale de voter des budgets équilibrés, à elles d'expliquer aux citoyens comment se serrer la ceinture.

Les conséquences pour Camon peuvent sembler lointaines et pourtant, nous voyons nos partenaires financiers s'appauvrir. Camon ne peut se penser en dehors de la métropole ou du département. Un budget marche sur deux jambes, une partie fonctionnement et une partie investissement, l'équilibre entre les deux permet d'assurer les services et de s'adapter aux nouveaux besoins.

Les dépenses de fonctionnement, nous permettent d'assurer le quotidien et regroupent les charges financières et générales, les salaires des personnels et les subventions votées par la commune.



Au final, grâce à une gestion prudente et rigoureuse, le budget de fonctionnement 2024 a été excédentaire de 667 718 euros. Les finances camonoises sont donc en bonne santé car cet excédent va permettre, à la fois, de financer nos investissements et faire évoluer le budget de fonctionnement. Ainsi, cela nous permet d'envisager le recrutement d'un quatrième policier municipal en 2025.

La construction du budget 2025 a nécessité la prise en compte de quelques faits marquants en fonctionnement :

- Une inflation qui heureusement diminue et nous permet de maîtriser les dépenses. L'énergie et l'alimentation ont connu une très forte inflation en 2022 et 2023 qui a progressivement diminué tout en restant à des niveaux élevés au 1er trimestre 2024. Elle s'est repliée dorénavant ce qui permet de retrouver de la sérénité mais il convient de rester prudent.

- Les mesures de contraintes de l'Etat sur les collectivités prévues dans la Loi de Finances qui vont impacter les recettes de fonctionnement à hauteur de 17.000 €. Pourtant le choix a été fait de ne pas augmenter les impôts communaux ou de répercuter les coûts croissants de la cantine, de la crèche ou de l'Accueil de Loisirs aux habitants. Tant que nous pouvons équilibrer, nous préservons les Camonois.



Répartition des dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel)



Ce graphique montre que les dépenses sont utilisées à bon escient puisque les intérêts des emprunts ne représentent que 0,7% des dépenses globales de fonctionnement ce qui fait de Camon une commune très peu endettée. La commune préfère ainsi se focaliser sur l'éducation, l'environnement et le bon fonctionnement des services.

C'est d'ailleurs essentiel car c'est la maîtrise du budget de fonctionnement qui rend possible l'investissement. C'est un fil rouge depuis de nombreuses années.

Le budget d'investissement 2025 permet quant à lui de préparer l'avenir. Les investissements pour 2025 sont nombreux, en voici quelques exemples :

- Les travaux de la première phase du parc nourricier des Quélettes,
- La construction de la salle d'évolution sportive (en cours),
- La participation au fonds de concours pour la réfection du terrain synthétique du stade,
- La mise en accessibilité de la salle Aragon,
- Les travaux d'accès du chemin de la Fontaine pour le projet de la Venise Verte,
- Des travaux de sécurisation du talus de la rue Henri Barbusse,
- La modernisation et l'extension du système de vidéoprotection.

Beaucoup de projets de qualité structurants pour la ville qui vont renforcer l'attrait et les atouts de Camon. Ces investissements sont financés par le Fonds de Compensation de la TVA (135.000 €), la taxe d'aménagement (25.000 €), les subventions obtenues auprès des partenaires à hauteur de plus d'un million d'euros cette année (DETR, Fonds Vert, DSIL, Conseil Départemental de la Somme), ...

A cela s'ajoutent, les excédents de fonctionnement (667.000 €) et d'investissement issus de la bonne gestion des années passées (1,9 million d'euros). Ces capacités d'autofinancement qui croissent au fil des années de bonne gestion nous permettent de réagir en cas d'imprévus et de nous projeter dans l'adaptation environnementale. Et ceci, sans qu'aucun emprunt ne soit prévu cette année.

En conclusion, l'équilibre dynamique recette/dépense reste positif cette année encore malgré un environnement financier dégradé. La commune conserve les moyens d'être entretenue correctement et d'entreprendre les travaux nécessaires à sa modernisation et à l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants.

Le dynamisme de Camon et son attrait sont ainsi le fruit de sa géographie, de son environnement mais aussi de 24 années de bonne gestion.



UFC que Choisir



Le 06 juin 2025 à 14h00
SALLE GILBERT CAPRON

Le CCAS a le plaisir de vous inviter à une réunion sur "les arnaques, comment s'en prémunir". Cette réunion sera animée par Erick Pasquier, vice-président de l'association UFC QUE CHOISIR Amiens Somme. Aujourd'hui, les arnaques sont de plus en plus nombreuses et touchent beaucoup de consommateurs. Pour les éviter, au cours de cette rencontre, il vous sera présenté les différents types d'arnaques : bancaires, téléphoniques, sur internet, etc... et des conseils vous seront donnés pour vous en prémunir.

Balades Sophro

Le mardi 29 avril et les jeudis 15 mai, 19 juin, 10 juillet, 18 septembre et 16 octobre à 10h00.

RDV Marais des bœufs
Espace Gaston Gambier



La balade relaxante est une pratique qui combine les bienfaits de la marche en pleine nature avec ceux de la relaxation, telles que la respiration consciente, la détente musculaire, et la visualisation positive.

Réunion Publique sur la « SCLÉROSE EN PLAQUES »

Le 22 mai 2025 à 14h00
SALLE GILBERT CAPRON

La sclérose en plaques (SEP) est une affection qui survient lorsque le système immunitaire attaque le cerveau et la moelle épinière.

Activité Bowling



Le bowling se pratique facilement en famille, entre amis. Il permet de créer des moments de **convivialité** et de renforcer les **liens sociaux**. Que vous soyez jeune ou âgé, expérimenté ou débutant, vous pouvez jouer au bowling à votre rythme et profiter de ses bienfaits.

***Entre grands-parents et petits-enfants :**

Les mercredis 07, 14 et 28 mai – 11 et 25 juin et 03 septembre 2025 au **Rétro Bowling à 14h00**

***Et pour les retraités ou pré-retraités :**

Les jeudis 17 avril, le 19 juin, le 03 juillet, le 11 et 25 septembre et le 09 octobre 2025 au **Rétro Bowling à 14h00.**

Activités Arborescence

Dans un lieu verdoyant et immense « Fort Manoir » vous invite à découvrir la nature autrement par des animations ludiques. Le CCAS vous accompagne avec le minibus de la mairie pour cette activité.

Départ à 13h30 du CCAS de Camon, les 22 mai, 05 et 19 juin 2025.

Animation « Tir à l'arc »

1. Assimiler les consignes pour assurer la sécurité des participants.
2. Découvrir et se familiariser avec le matériel.
3. Apprendre les gestes techniques de tir.
4. Se performer au tir à la cible.

Animation « Aventure Nature »

Le jeu grandeur nature se déroule dans la nature... Les équipes doivent arpenter le bois afin de se rendre sur le lieu des épreuves et de les réaliser. Le matériel est réutilisable, les épreuves sont prévues dans le respect de l'environnement. La nature fait partie intégrante du jeu.

Animation « Sarbacane »

Le tir à la sarbacane se fait grâce à un tube d'où un projectile est propulsé sur une cible. Le tireur se place derrière une ligne signalée au sol et tire les projectiles en visant sur la cible, contrôler le souffle et la concentration et maîtriser des émotions de la stabilité et de la précision.

Animation « Course d'orientation »

Activité qui permet la pratique d'une activité physique pour toutes et tous, développe les capacités à se repérer et s'orienter dans un



Rencontres Bébés/assistante maternelle & séniors

Atelier « Sonore et sensoriel »

le mardi 06 mai à 10h00 salle Gilbert Capron

Atelier « Petits et grands chefs »

le lundi 16 juin à 10h00 salle Gilbert Capron.

Tickets Loisirs

Vous avez de 6 à 25 ans, votre quotient familial est inférieur à 951€. Venez chercher vos places de cinéma et de piscine au CCAS avec votre pièce d'identité et votre justificatif de la CAF.

Les tickets « piscine » sont valables
jusqu'au 06 juin 2025.

Les tickets « cinéma » sont valables
jusqu'au 30 mai 2025.



Nutritionniste



Séances de 10h15 à 11h30 à la salle Gilbert Capron, dispensées par Angélique MAGNIER, nutritionniste et diététicienne.

Les 15, 22 mai, 13, 19, 26 juin, 03 juillet, 10, 16 et 23 octobre, 06, 13, 20, 27 novembre, 04 et 19 décembre.

Exemples d'ateliers : les bases d'une alimentation équilibrée, les enjeux d'une bonne hydratation, le petit-déjeuner idéal, alimentation et émotions le sucre sous toutes ses formes, ...

Café numérique & « Tablettes FACILOTAB »

Les 2ème et 4ème jeudis du mois dès 14h00 au CCAS de Camon

Le café numérique est un moment de convivialité qui permet aux participants de tous âges d'apprendre et de découvrir de manière ludique le numérique :

- Effectuer des démarches sur internet,
- Echanger avec vos proches,
- Envoyer des photos,
- Trouver une recette de cuisine,
- Surfer sur le web.

Si vous souhaitez participer à cette activité et que vous ne possédez pas de tablette, le CCAS peut vous prêter à titre gracieux une tablette pour une année.

Réunion Publique « Mutuelle Solidaire »



Le 16 juin 2025 à 14h00
Salle Aragon

Le CCAS de Camon s'associe avec le Conseil Départemental de la Somme et la ville d'Amiens pour vous proposer la Mutuelle Solidaire, la Mutuelle Familiale. **Objectif :** Bénéficier d'une mutuelle santé de qualité à tarifs négociés et avantageux pour l'ensemble des Amiénois et des habitants de la Somme.

Aide aux aidants

Être aidant rime souvent avec besoin d'être aidé également...

Un atelier RELAXATION uniquement réservé aux aidants vous est proposé. Il vous apportera un moment de pause en toute quiétude. Si vous le souhaitez, les professionnels du maintien à domicile de l'Association Petits-Fils s'engagent à assister la personne aidée à votre domicile. Le CCAS prendra à sa charge le coût de cette prestation à votre domicile. Cet atelier aura lieu au CCAS de CAMON, 26 place du Général Leclerc à Camon de 14h15 à 15h45 les vendredis suivants :

- Le 25 avril 2025
- Le 16 mai 2025
- Le 13 juin 2025
- Le 11 et 25 juillet 2025
- Le 08 et 22 août 2025
- Le 05 et 19 septembre 2025
- Le 03, 17 et 31 octobre 2025
- Le 14 novembre 2025

Petits-fils
SERVICES AUX GRANDS-PARENTS

Borne tactile

Une borne est à votre disposition pour effectuer vos démarches administratives : CAF, Pôle emploi, AMELI, Impôts, payer vos factures en ligne sur le site de la commune...

Nos ateliers continuent, rejoignez-nous

LUNDI	RELAXATION	10H15 à 11H15	Salle Guy Fleuret (67 Rue des Déportés à Camon)
	MÉMOIRE	14H00 à 16H00	Salle Annexe (derrière la Mairie de Camon)
MARDI	MÉMOIRE	14H00 à 16H00	Salle Annexe (derrière la Mairie de Camon)
MERCREDI	CROCHET	10H00 à 12H00	Salle Annexe (derrière la Mairie de Camon)
JEUDI	FLASHMOB	14H30 à 16H00	Salle Guy Fleuret (67 Rue des Déportés à Camon)
VENDREDI	CROCHET	10H00 à 12H00	Salle Annexe (derrière la Mairie de Camon)
	GYM	14H30 à 15H30	SALLE Gilbert Capron (15 Rue Lucie Aubrac à Camon)

Toutes les activités proposées par le CCAS de Camon sont gratuites.
Merci de vous inscrire auprès du CCAS au 03.22.49.65.72 ou par mail : ccas@camon.fr

Epona-Liance

Association Epona-Liance, ou quand les équidés se mettent au service de personnes en difficulté ou à besoins particuliers



La médiation par le cheval, est un accompagnement individuel ou collectif, permettant, par la mise en contact avec les équidés, l'émergence d'interactions ayant des effets positifs sur les sphères physique, psychique et cognitive.

Elle trouve sa place dans les domaines sociaux, éducatifs et thérapeutiques, grâce aux potentialités du cheval.

L'association Epona-Liance, basée à Camon accompagne depuis 3 ans des plus jeunes aux séniors, Karine et Aline, formées à la zoothérapie, la médiation équine et l'équitation adaptée au handicap, vous accueillent au travers d'activités adaptées à des objectifs spécifiques. Avec un mot d'ordre, le plaisir du partage avec nos animaux, mais aussi le respect de leur bien-être.

Que ce soit dans une démarche d'accompagnement de personnes en recherche d'emploi, de crèches, de personnes déficientes, d'enfants présentant des troubles d'apprentissage, ou tout autre public à besoins spécifiques, nos activités permettent d'expérimenter et de travailler sur les compétences psychosociales, de la motricité globale et fine, du rapport à soi par exemple. Nos poneys et chevaux sont des guides bienveillants, permettant l'émergence du meilleur de chacun.



epona.liance@gmail.com

tel: 06 82 69 71 63

Frelons Asiatiques

Essayons de lutter contre la prolifération des Frelons Asiatiques en supprimant les nids primaires.

Les reines parviennent à passer l'hiver. Comme l'indique la fiche de l'animal à l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN), elles hibernent blotties dans la litière ou à l'intérieur de troncs pourris. « Elles peuvent même geler et survivre. Plus qu'un froid long et intense, c'est une alternance de températures douces et froides qui les perturbe, car elles consomment alors leurs réserves ».

Conséquences de sa résistance au froid, le frelon asiatique ne connaîtra pas de réduction de son aire de répartition. La tendance est plutôt à l'expansion, la carte de France étant tous les ans un peu plus grignotée par la bête. De petits nids (nid primaire), de la taille d'une orange, devraient donc apparaître ici ou là en ces premiers jours du printemps. Dans un premier temps, ils n'auront rien pour attirer l'attention. Ils peuvent se situer dans un abri jardin, sous un perron, dans un garage... Ce n'est qu'en début de l'été et en automne qu'ils enfleront jusqu'à la taille impressionnante qu'on leur connaît pour migrer tout en haut des arbres principalement.

Si vous observez un de ces nids, vous pouvez me contacter au 06.32.55.58.53.

Avril 2025

M a i s o n s - F l e u r i e s



Nous vous invitons à participer nombreux au concours des maisons fleuries 2025. En fleurissant votre logement vous devenez acteur de la qualité de notre cadre de vie, vous participez ainsi à valoriser la commune pour le label des villes et villages fleuris. Une jolie manière de mettre en valeur votre maison et de montrer vos talents de jardinier. D'avance merci à tous de votre aide à faire de Camon une ville où il fait bon vivre. Inscriptions du 19 mai au 06 juin 2025.

A LIRE

LE REGLEMENT

Art 1 : Le Concours est ouvert gratuitement à tous les habitants de CAMON.

Art 2 : Il est organisé par la Municipalité.

Art 3 : Il s'applique aux catégories suivantes :

- A) Maison avec grand jardin visible de la rue.
- B) Maison avec courette ou petit jardinet visible de la rue.
- C) Appartement visible de la rue. ou maison façade sur rue.

Art 4 : Le choix final de la catégorie du concurrent est du ressort du Jury.

Art 5 : Le Jury est composé de 6 membres de la commission « Cadre de vie environnement » sous la présidence de l'Adjoint responsable de cette commission.

Art 6 : Les participants seront notés et récompensés en fonction de l'effort, de l'originalité et de la qualité du fleurissement et de l'entretien de l'ensemble par un bon d'achat.

Le premier prix de chaque catégorie recevra un bon d'achat de 100€.

Un prix d'exception inter catégorie pourrait être récompensé par une dotation de 150€ non cumulable avec le premier prix.

Un prix spécial, pour un non inscrit, pourra être attribué à la discrétion du Jury.

Pourront être, également, récompensés des jardins familiaux du chemin des Quélettes et de la rue Henri Barbusse par des prix spéciaux.

Art 7 : Les participants ne peuvent s'opposer aux prises de vues (photos, vidéos) et abandonnent leur droit à l'image.

Art 8 : L'ensemble des élus ne peut concourir.

Art 9 : Les gagnants de chaque catégorie de l'année précédente pourront s'inscrire mais seront placés hors concours..

Art 10 : Un classement est établi par catégorie. Les membres du Jury sont seuls juges, leurs décisions sont sans appel.

Art 11 : Les prix seront remis aux lauréats courant octobre lors d'une réception organisée par la commune. La Municipalité se réserve le droit, selon les années, de modifier le système de récompense en fonction du budget attribué annuellement à cette opération.

Art 12 : Les inscriptions se feront la dernière semaine de mai et les deux premières de juin.

Le coupon d'inscription sera annexé au journal « Vivre Camon ».

Art 13 : La ville de Camon se réserve le droit de reporter ou d'annuler le présent concours quel qu'en soit le motif, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, de quelques manières que ce soit.

Art 14 : L'inscription au concours vaut acceptation du présent règlement.

Passage du Jury : Fin juin 2025.

Bon fleurissement
L'Adjointe responsable,

Ariane AUGUSTE

✕

Nom : _____ Prénom : _____
(Merci de remplir en lettres majuscules)

Adresse : _____

Mail : _____ Tél : _____

Catégorie : _____

Vivre CAMON

Ce qu'il faut savoir

Sortie Nature

« Découverte du marais des Falises »
Le 08 juin de 10h00 à 13h00

Début juin, c'est idéal pour partir à la découverte des marais de Camon. Suivez le guide, sur environ 2km, à travers étangs et prairies fleuries. En partenariat avec la commune et Amiens Métropole. Inscriptions auprès du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France au 03.22.89.63.96 ou reservation@cen-hautsdefrance.org

Aide à l'achat de vélo

La commune de Camon renouvelle sa subvention pour l'achat de vélos. Retrouvez toutes les modalités sur www.camon.fr.



Nouveau sur Camon

Prêt-à-porter féminin de la taille S à 4XL

Le Dressing des VOISINES
Vêtements, Sacs, Boxer et Accessoires

Ouvert du Mardi au Samedi de 10H00 à 19H00

16 ter, Place du Général Leclerc 80450 CAMON
(face au mini market)

RESTAURANT RACINES

23 rue Marius Petit, 80450 Camon,
03 22 92 59 82
racines.gastronomy@gmail.com
restaurant-racines.com

Restaurant fermé le mardi, mercredi et le dimanche soir

Restaurant, Séminaire, Réception

Siret : 933 959 900 00012 R.C.S. Amiens

Fête des Hortillonnages

24 & 25 MAI 2025

Animations gratuites

47ème Fête des Hortillonnages

Restoration sur place

CAMON

HORTILLONNAGES

Plus d'infos sur www.facebook.com/hh17
ou sur www.camon.fr

Un grand merci aux entreprises et aux artisans

Lutte contre le bruit

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils à moteur thermique ou électrique susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, nettoyeurs haute pression, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc...ne peuvent être effectués les jours ouvrables que de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, les samedis que de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés que de 10h00 à 12h00.

Article 3 de l'arrêté municipal n°2011.06.010

07 & 08 juin 2025 : 39ème tournoi International de football U15, stade Lucien Jovelin.

14 juin 2025 : Soirée Cabaret organisée par le secours populaire, salle Louis Aragon.

Expression de l'opposition

Non communiquée à ce jour./.

VIVRE CAMON
Bulletin d'information municipale
Responsable de la publication :
Jean-Claude Renaux
www.camon.fr
Impression ISL-TELLIEZ-HOUDEVILLE
Conception : Com'une Idée
Réalisation : Mairie de Camon

Mairie de CAMON
Place du Général Leclerc
BP 20002
80334 CAMON Cedex
Tél. : 03 22 49 30 00
Fax : 03 22 49 30 09
Horaires d'ouverture au public :
Du Lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h